

SERVICES JURIDIQUES

La GRC vient à l'aide des marchés

Une équipe et des lois plus sévères pour combattre la fraude financière



Charles-Albert Ramsay

charles-albert.ramsay@transcontinental.ca

Une équipe spéciale d'enquête sur les fraudes graves dans les marchés financiers a été mise en place cet automne à Montréal par la Gendarmerie Royale du Canada (GRC). Yves Roussel, enquêteur d'expérience spécialisé dans les crimes économiques à la GRC, mène aujourd'hui l'Équipe intégrée d'application de la loi dans les marchés financiers de Montréal. Il dit vouloir concentrer ses efforts non pas sur les délits d'initiés, mais sur certaines entreprises récemment entrées en Bourse.

Son équipe passera ainsi au peigne fin les résultats financiers de ces entreprises, afin de déceler le camouflage éventuel de sommes importantes.

Sans citer de noms, M. Roussel précise que des entrepreneurs tardent à changer leurs pratiques après que leur entreprise est devenue publique. « Quand on est habitué à être le patron d'une entreprise privée, on pige dans la trésorerie si on a besoin de liquidités, dit-il. C'est pas compliqué. Mais, si on entre en Bourse, il faut changer ces habitudes, car elles se pratiquent alors au détriment des actionnaires. »

Pouvoirs renforcés

Même si l'équipe de M. Roussel ne devrait être complète que d'ici Noël, elle a déjà ouvert une enquête. Elle comptera des enquêteurs, des avocats, un financier, des chercheurs et un spécialiste en opérations policières. La Sûreté du Québec lui a confié un enquêteur, et un second est prévu pour 2005. L'équipe travaille aussi en étroite collaboration avec l'Autorité des marchés financiers du Québec. Une seconde équipe pourrait voir le jour en 2005. Le bureau compterait alors plus d'une vingtaine de personnes, dont des procureurs fédéraux.

La GRC avait annoncé la formation de ces équipes d'enquête en 2003. Celle-ci découle de l'adoption de la loi C-13 modifiant le Code criminel (en matière de fraude sur les marchés financiers et d'obtention d'éléments de preuve), dont plusieurs modalités sont entrées en vigueur le 15 septembre. Cette loi renforce les pouvoirs du ministère fédéral de la Justice, criminalisant par exemple, le délit d'initié, ainsi que les menaces et les représailles d'un dirigeant à l'encontre d'un employé qui s'appête à dénoncer la conduite illégale de l'employeur.

La première équipe du genre a vu le jour à Vancouver en 2003 et s'occupe principalement des marchés des petites capitalisations. Elle surveille notamment les brochures des entreprises

nouvellement entrées en Bourse, qui exagèrent parfois l'évaluation de leur potentiel. De son côté, l'équipe de Toronto, mise en place au printemps 2004, enquête actuellement sur Nortel et Groupe Royal Technologies.

M. Roussel souligne que les enquêteurs ne s'intéressent à une entreprise que s'il plane un doute sur l'intégrité de la direction.

Rassurer le public

Ces mesures suivent de près les scandales financiers d'Enron, WorldCom et plus près de chez nous, BreX et Castor. « Le public a aujourd'hui une perception très négative des marchés financiers, dit-il. Il a

l'impression qu'on peut y faire n'importe quoi et s'en sortir. Nous sommes donc là pour rassurer le public, pour qu'il sache que les lois seront désormais respectées. »

L'équipe de Montréal, comme les autres, a décidé de limiter le nombre d'entreprises qui feront l'objet d'une enquête. « Pour l'heure, nous préférons enquêter sur une seule entreprise, et aboutir à des résultats en moins de douze mois. En effet, sur les marchés financiers, il faut agir vite. Cela ne sert à rien de boucler une enquête en quatre ou cinq ans, comme c'était le cas auparavant. »

Par ailleurs, le délit d'initié restera pour l'instant du ressort de l'Autorité des marchés fi-



L'équipe d'enquêteurs passera au peigne fin les résultats financiers de certaines entreprises afin de déceler le camouflage éventuel de sommes importantes.

nciers. Il faudrait un cas exceptionnel, qui illustrerait, selon M. Roussel, « une machination carrément criminelle et frauduleuse », pour que la GRC s'en mêle. En fait, il n'existe pas de jurisprudence pour ce type de

cas. Le délit d'initié vient d'être criminalisé, et aucun procès dans ce cas de figure ne s'est déjà déroulé. « Nous ne connaissons pas encore la limite précise entre le criminel et le pénal, à ce sujet », note M. Roussel. ■

De nouvelles lois pour les entreprises

De l'aveu même de M^e Marc Sauvé, directeur, service de recherche et de législation, du Barreau du Québec, le programme législatif a été plutôt maigre en 2004, surtout en raison du changement de gouvernement à Québec.

Quelques lois ont tout de même été adoptées, dont voici les principales en ce qui a trait au droit des affaires.

> **Loi 143** (en vigueur depuis le 1^{er} juin 2004) : modification de la Loi sur les normes du travail, visant à interdire le harcèlement psychologique. L'employeur doit maintenant utiliser des moyens raisonnables pour prévenir ce type de harcèlement et, lorsqu'une telle conduite est portée à sa connaissance, pour la faire cesser.

> **Loi 41** (mai 2004) : modification du Code des professions, qui permet entre autres à des ordres professionnels de s'associer sous forme de sociétés par actions.

> **Loi 31** (décembre 2003) : modification de l'article 45 du Code du travail qui donne accès à la sous-traitance pour le gouvernement, les municipalités et le secteur privé.

> **Loi 107** (décembre 2002) : création de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier. Celle-ci a pour mission d'assurer la protection du public contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses.

> **Loi 80** (juin 2002) : il s'agit de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Elle impose l'obligation aux lobbyistes qui exercent leurs activités auprès de titulaires de charges publiques de s'inscrire au Registre des lobbyistes. La loi provinciale est ainsi plus large que la loi fédérale, car les représentants de différents paliers de gouvernement sont visés, du palier provincial au palier municipal. ■ C.N.

COLBY, MONET, DEMERS,
DELAGE & CREVIER S.E.N.C.R.L.

AVOCATS

Au service des gens d'affaires

Tour McGill College
1501, avenue McGill College, bureau 2900
Montréal (Québec) H3A 3M8

Téléphone : (514) 284-3663
Télécopieur : (514) 284-1961

FCCI
Le titre des professionnels du crédit.



L'Institut Canadien du Crédit

Fondé en 1928 en vertu d'une loi spéciale du Parlement, l'Institut Canadien du Crédit n'a jamais perdu de vue son objectif d'offrir aux professionnelles et professionnels du crédit un enseignement de qualité. En collaboration avec la Télé-université, notre association offre maintenant ce même enseignement de qualité à nos étudiantes et étudiants francophones qui souhaitent obtenir le titre de FCI (Fellow Credit Institute).

Le site du National est : www.creditdu.org 905-629-9805
Le site de Montréal est : www.credit-mtl-qc.org 514-990-8533
Le site de Télucq est : www.teluq.quebec.ca/icc 1-800-843-4333 (poste 955)

« Être des professionnels de
la gestion du crédit voués à l'Excellence »

René Houle, FCI Président de l'ICC (Section de Montréal)

CALENDRIER (conférences et événements à venir)	Lundi 22 novembre 2004 (11:30-14:30)	sujet : Profil du gestionnaire de crédit en 2005 endroit : Restaurant et Taverne Mognan
	Samedi 27 novembre 2004 (18:30)	Conférencier : M. Michael O'Leary, Directeur chez Robert Half Collation des gradués 2004 endroit : Salon Baccara du Casino de Montréal



Langlois

Les grands cabinets d'avocats ne sont pas tous pareils.

FINESSE : Les défis nous fascinent ainsi que les subtilités qui mènent aux solutions fines. **INSTINCT** : Fruit de la fusion de deux cabinets d'expérience, notre hérité a généré cet instinct d'écouter, de comprendre et de gagner. En fait, nous aimons bien penser autrement. www.lkd.ca

LANGLOIS
KRONSTRÖM
DESJARDINS

Finesse et instinct

Voici une des raisons pour lesquelles ces avocats se sont joints à notre équipe cette année.



M^{re} Serge Amar



M^{re} Patrick Bernier



M^{re} Jean-François Brière



M^{re} Stefan Chripounoff



M^{re} Simon Clément



M^{re} Geneviève Côté



M^{re} Mara Karina Do Santos



M^{re} Patricia Dupuis



M^{re} Lisa Fournier



M^{re} Pierre Jauvin



M^{re} Audrey Mulholland



M^{re} Gilles Paquette



M^{re} René Paquette



M^{re} Jessica Reid

Où en est la réforme de la justice administrative ?

Le ministère de la Justice réserve toujours sa réponse

Renée Claude Simard
dossiers@transcontinental.ca

Le projet de réforme de la justice administrative, amorcé par l'ancien ministre de la Justice **Marc Bellemare**, a été mis de côté. Son successeur, **Pierre Dupuis**, avait annoncé qu'il étudierait les 65 mémoires déposés et qu'il se prononcerait

« Nous souhaitons ardemment que le ministre Dupuis reprenne le projet de loi 35. »

— **Denis Mondor**,
bâtonnier du Québec

cet automne sur le dossier. « Mais nous attendons toujours », remarque **Denis Mondor**, nouveau bâtonnier du Québec depuis le 5 juin.

Le projet de loi 35, qui a été déposé le 18 novembre 2003, a fait l'objet d'une étude en

commission parlementaire. Il devait être soumis en deuxième lecture le 5 avril, mais cela n'a pas été fait. « Il y a d'importants lobbys qui sont contre cette réforme. C'est dommage, car celle-ci est attendue depuis 40 ans au Québec », déplore **M. Bellemare**.

« Nous souhaitons ardemment que le ministre Dupuis reprenne le projet de loi 35, ajoute **M. Mondor**. La réforme est nécessaire. Elle toucherait, entre autres groupes, les régions et les PME. »

Appelé à commenter le dossier, le ministère de la Justice estime qu'il est, pour lui, trop tôt pour en parler.

Deux ans d'attente

Une série de mesures avaient été proposées dans le but de rendre plus accessible et plus équitable la justice administrative : assurer l'impartialité des juges administratifs, rendre la justice administrative plus accessible en région, rendre plus équitable le régime d'assurance automobile, harmoniser les régimes d'aide et



CP PHOTO/JACQUES BOISSINOT

Marc Bellemare : « Il y a d'importants lobbys qui sont contre la réforme. C'est dommage. »

d'indemnisation, etc.

« L'objectif est de réformer les règles qui régissent les conflits entre les citoyens et l'État, explique **M^e Bellemare**, qui est retourné à la pratique

privée dans le cabinet **Bellemare et associés**, à Québec. J'ai passé 25 ans de ma vie — et je le fais encore aujourd'hui — à défendre des personnes qui se butent à des problèmes liés

aux régimes sociaux (l'aide sociale, la Régie des rentes, l'assurance automobile, etc.). L'un des problèmes est le temps que prennent les jugements, qui peuvent parfois dépasser deux ans. »

Le projet de loi 35 entend, entre autres objectifs, raccourcir le temps nécessaire pour la révision d'un jugement contesté, qui passerait à un délai raisonnable de 90 jours.

Donner aux juges administratifs, qui entendent les causes, une réelle indépendance par rapport à l'État est une autre caractéristique du projet de loi. Pour cela, le projet entend supprimer le mandat renouvelable de cinq ans des juges. « La confiance des citoyens est minée par le fait qu'un juge puisse être écarté à la fin de son mandat : cela laisse entendre que, s'il ne convient pas aux dirigeants politiques, le juge peut être facilement évincé », poursuit-il.

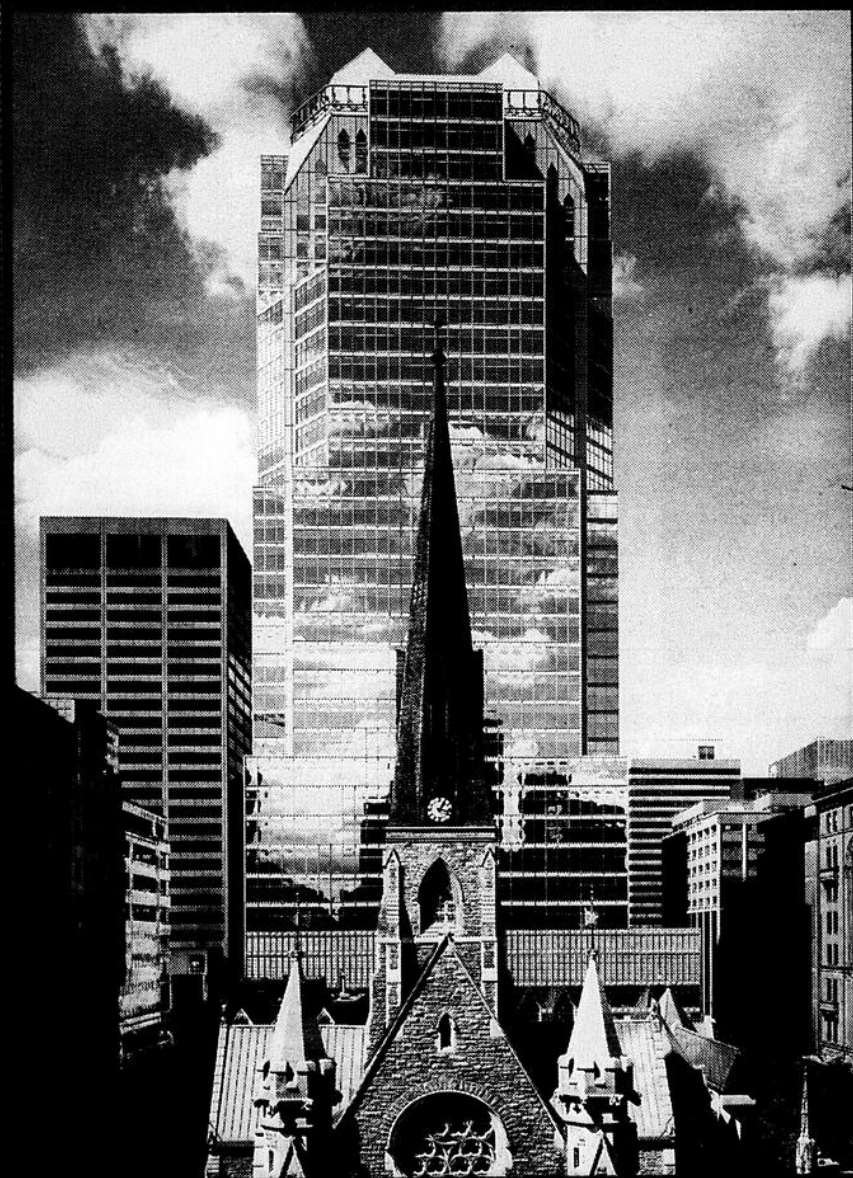
Fusion envisagée

Autre point : la réforme s'attaque à la régionalisation, en

projetant de fusionner les deux plus gros tribunaux administratifs québécois, à savoir le **Tribunal administratif du Québec (TAQ)** et la **Commission des lésions professionnelles (CLP)**.

Les juges du TAQ se promènent d'une région à l'autre. Le projet de loi les obligerait à rester dans une seule région afin de mieux saisir ses particularités. « Cette fusion présente l'avantage de créer un seul tribunal d'appel, avec plusieurs divisions, dit **M^e Bellemare**. Elle permettrait aux juges d'avoir une profonde culture de justice administrative, d'échanger des opinions et d'être affectés à des causes différentes. »

Dans son projet, l'ex-ministre **Bellemare** souhaitait également modifier le régime d'assurance automobile afin de permettre aux accidentés de poursuivre les personnes responsables d'un accident. De plus, une révision du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels lui semblait également urgente. ■



Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec
Nouri Sabit, associé administrateur du bureau de Montréal, au
514 982-4001, www.blakes.com

**BLAKE,
CASSELS &
GRAYDON s.r.l.**

AVOCATS
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES
DE COMMERCE

MONTREAL OTTAWA TORONTO CALGARY VANCOUVER NEW YORK CHICAGO LONDRES BEIJING

L'aide juridique est devenue trop souvent inaccessible

Le Barreau et la Commission des services juridiques déplorent que le gouvernement économise au détriment des plus démunis

Charles-Albert Ramsay
charles-albert.ramsay@transcontinental.ca

Besoin d'un conseil juridique ? De représentation ? Attention, la facture risque d'être salée. Rares sont les Québécois qui ont accès à l'aide juridique.

Pour avoir accès au service gratuitement, les seuils de revenus annuels sont de 8 870 \$ pour une personne seule et de 17 500 \$ pour une famille avec deux enfants. Moyennant une contribution allant jusqu'à 800 \$, les seuils passent à 12 640 \$ pour un célibataire et à 24 938 \$ pour une famille avec deux enfants.

De plus, les personnes âgées n'ont pas accès au service

gratuit, si leur pension de vieillesse dépasse le seuil d'admissibilité.

« Les gouvernements ont fait des économies sur le dos des plus démunis. C'est évident », affirme M^e Paul Faribault, l'avocat travaille au bureau d'aide juridique de Magog, un des 126 bureaux du Québec. De son côté, M^e Denis Mondor, bâtonnier du Barreau du Québec, déplore que les avocats permanents soient contraints de refuser l'aide juridique à nombre de personnes qui la demandent.

Aussi, le Barreau, la Commission des services juridiques et les syndicats des avocats de l'aide juridique ont déposé des

mémoires en avril au comité gouvernemental sur le sujet. Ils réclament la hausse des seuils d'admissibilité et des sommes allouées au programme.

Une solution pourrait être de réduire l'étendue des services offerts tout en augmentant les seuils d'admissibilité.

Le comité gouvernemental se penche sur le sujet depuis 2003, et son rapport était

attendu pour septembre. C'est Pierre Moreau, député de Marguerite-d'Youville, qui préside ce comité. S'il estime « prématuré » de répondre aux questions du journal LES AFFAIRES, il a toutefois indiqué que son rapport serait prêt avant Noël.

Déjà, le gouvernement Charrest a adopté une mesure pour l'aide juridique : son budget en 2004-2005 a été amputé de 4 M\$.

Baisse des cas acceptés

La situation est telle qu'en 2004 on compte seulement 220 000 cas acceptés d'aide juridique. En 1993, on en comptait près de 300 000. La différence est attribuée à



Les personnes âgées n'ont pas accès au service gratuit d'aide juridique si leur pension de vieillesse dépasse le seuil d'admissibilité.

deux facteurs : l'inflation et l'arrivée du volet contributif.

En effet, les seuils n'ont pas été indexés, depuis 1981 pour les personnes seules et depuis 1996 pour les familles. Aujourd'hui, un travailleur au salaire minimum n'a plus accès à l'aide juridique.

De plus, un volet contributif a été introduit en 1996. Il est demandé aux gens qui dépassent le seuil plancher de déboursier un montant qui varie entre 100 \$ et 800 \$, selon l'importance de la cause et leurs revenus. Le Barreau estime qu'à cause du volet contributif 40 % des justiciables abandonnent leurs droits, car ils ne peuvent payer la contribution nécessaire.

Pis encore, le gouvernement a mis en place le volet contributif, car il estimait « être en mesure d'ainsi financer une partie de la hausse des seuils d'admissibilité », précise M^e Marc Sauvé, directeur du service de recherche et de législation du Barreau. Malheureusement, le gouvernement a sous-estimé le taux d'abandon.

M^e Gilles Daoust, du service de recherche de la Commission des services juridiques, abonde dans le même sens. « Souvent, un client devra payer dans une même année deux ou trois contributions, dit-il. Mais, bien souvent, ces personnes n'ont pas de situation professionnelle stable. »

Il cite un exemple : un homme est arrêté pour ivresse au volant, perd son emploi et, du

coup, son mariage vole en éclats; délit et divorce, ça fait deux contributions. « Si l'on gagne 12 000 \$ par an, c'est presque impossible de payer quelque 1 000 \$ en contributions juridiques », conclut M^e Daoust.

Solution canadienne

Une solution d'inspiration canadienne pourrait être envisagée. Il s'agit de réduire l'étendue des services offerts tout en augmentant les seuils d'admissibilité. En Alberta, par exemple, les seuils sont de 14 300 \$ pour un célibataire et de 26 000 \$ pour une famille de quatre personnes. En contrepartie, on n'a pas accès à l'aide juridique si on a perdu pour la première fois son permis de conduire pour avoir conduit en état d'ébriété.

L'idée plaît à M^e Raymond Lavoie, du cabinet Turgeon Lavoie à Québec. Ce dernier a proposé au comité Moreau de retrancher certains services, dont les consultations. « Ce n'est pas nécessaire, puisque le Barreau offre déjà des consultations gratuites, estime-t-il. On pourrait alors éliminer 10 % des dossiers d'un coup. »

De plus, il suggère d'exiger un ticket modérateur aux justiciables, « d'un montant minime de 10 \$, l'équivalent d'un paquet de cigarettes ».

Selon M^e Sauvé, ces économies sont envisageables, mais ne régleront pas le problème de fond, à savoir le sous-financement du programme. ■

groupe
MONTPELIER

LES
SERVICES
JURIDIQUES

**Recrutement et placement de personnel
Juridique et Administratif
junior et senior**

Secrétaire juridique	Parajuriste
Adjointe administrative	Avocat
Réceptionniste	Cadre Juridique

Plus de 20 ans!

Tél.: 514-395-1115
gmrh@videotron.ca

Je veux un cabinet d'avocats qui comprend nos besoins.

Nous comprenons.

Vous voulez un cabinet d'avocats qui anticipe vos besoins et y répond rapidement, qui connaît votre entreprise, vous tient au courant, offre des conseils pratiques et obtient des résultats.

Vous voulez Gowlings.

Mettez l'intelligence des idées à votre service.

gowlings.com

GOWLINGS

Gowling Lafleur Henderson s.r.l.

L'INTELLIGENCE DES IDÉES

Montréal | Ottawa | Toronto | Hamilton | Région de Waterloo | Calgary | Vancouver | Moscou

Tout à un clic...
...sur le Réseau juridique

Contrats commerciaux/grand public
Jurifax, Jurismédia

Services corporatifs Québec, Canada, USA
Corpomax et al.

Ligne juridique pour affaires/grand public
La Réponse juridique

www.avocat.qc.ca

Dix ans plus tard, le nouveau *Code civil* obtient une bonne note

Céline Normandin

celine.normandin@transcontinental.ca

Le nouveau *Code civil* québécois fête cette année ses 10 ans. Adopté le 8 décembre 1991 par l'Assemblée nationale, il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994. Avec le recul, il est évident pour les experts que l'entreprise est un succès, et que certaines catastrophes redoutées ne se sont pas produites.

Le projet était d'envergure. Le Code civil régit en effet les relations entre les personnes et les rapports qu'elles ont à l'égard des biens. Les événements courants de la vie sont intimement liés au Code, qu'il s'agisse de la naissance, du mariage, de la mort, en passant par des contrats de toutes sortes.

« Le nouveau Code n'a pas entraîné de bouleversements majeurs, car il a été adapté à la société québécoise, dit **Marc Sauvé**, directeur, service de recherche et de législation, du **Barreau du Québec**. Il correspond à une clarification et à une modernisation de l'ancien Code. »

C'est justement ce message que martelait **Gil Rémillard**, avocat-conseil de **Fraser Milner Casgrain** et à l'époque ministre de la **Justice** du gouvernement **Bourassa**, pour faire avancer l'idée de la refonte du Code civil. « En adoptant un nouveau Code, nous avons acquis un document cohérent et solide qui nous a permis de nous projeter dans le futur », dit-il maintenant.

L'influence de la mondialisation

L'idée de rénover le Code civil est véritablement née en 1955, sous **Duplessis**. Inspiré du *Code Napoléon* et du *Common Law*, le *Code civil du Bas-Canada* mis en place en 1866 affichait alors des lacunes. Des modifications furent apportées dans les années 60 et 80.

« Il s'agissait davantage d'opérations ponctuelles de rapiéçage plutôt que de l'adoption d'un vrai projet de société, vue dans sa globalité », estime M. Rémillard.

Le nouveau Code est donc un reflet de la société québécoise et de ses valeurs. Il a aussi inclus dans ses principes les chartes des droits et libertés, ce qui a fait de la protection des droits de la personne l'épine dorsale du Code civil, selon Marc Sauvé. Le droit de refuser l'acharnement thérapeutique et le respect de la vie privée, par exemple, font maintenant partie intégrante du Code.

Un principe a notamment guidé l'élaboration du Code,

celui de l'équité. « L'objectif premier était la recherche du juste équilibre », résume M. Rémillard.

Les principaux changements apportés au Code ont suivi cette ligne directrice. Les nouveautés ont toutes été influencées par ce prin-

cipe, que ce soit la protection du consommateur, l'hypothèque mobilière ou les fiducies. La mondialisation a aussi influencé le Code, puisqu'il aborde les thèmes des échanges commerciaux à l'étranger, de l'adoption et du mariage.


Toujours perfectible

En dépit du succès qu'on lui accorde, le Code n'est pas sans défaut. La qualité de la version anglaise du Code est souvent critiquée, un trait qui était déjà attribué à l'ancienne version. Gil Rémillard déplore également la mise au rancard

de l'**Institut de réforme du droit civil**, un outil de révision du Code qui n'a jamais été utilisé.

« L'Institut se situe à l'extérieur du politique, et donc des lobbys, ce qui lui permet de donner des avis en toute objectivité, dit-il. Il donne la possi-

bilité au Code civil d'évoluer de manière cohérente. Sans l'Institut, on assistera à des amendements malheureux, à l'image de la modification des droits alimentaires qui retire toute responsabilité des grands-parents à l'égard de leurs petits-enfants. » ■



CHEF DE FILE

Dans chaque milieu, il y a un chef de file.
En affaires, des sociétés s'élèvent naturellement au rang de chef de file.
En droit des affaires, le chef de file se nomme Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.
Naturellement.

**OSLER,
HOSKIN &
HARCOURT**

osler.com

MONTREAL > TORONTO > OTTAWA > CALGARY > NEW YORK

La médiation commerciale a encore du chemin à faire

Au Saguenay, les gens d'affaires bénéficient d'un projet pilote qui a donné des résultats mitigés

Charles-Albert Ramsay
charles-albert.ramsay@transcontinental.ca

Il y a un an, le **Barreau du Québec** choisissait le Saguenay-Lac-Saint-Jean pour y mener un projet pilote de promotion de la médiation. Le but : éviter les tribunaux aux entreprises en litige.

En février, M^e **André Lalancette**, ancien bâtonnier de la région, a donné des conférences pour les chambres de commerce de Chicoutimi, La Baie, Roberval et Alma. Il a présenté aux gens d'affaires les avantages de la médiation. Et M^e **Hélène de Kovachich**, du **Groupe Option-Médiation** de Montréal, en profitait pour expliquer les différents types de médiation commerciale.

Bilan mitigé

Mais, un an plus tard, le bilan du projet pilote est mitigé. M. Lalancette estime que ni les avocats ni leurs clients n'ont acquis le réflexe de la médiation. « Actuellement, il s'en fait, mais pas tant que ça », dit-il.

La nature des conflits y est

sans doute pour quelque chose. « Il faut que les deux parties soient intéressées par le système de la médiation, poursuit-il. Or, quand la chicane est trop fraîche, les esprits sont échauffés, et il est compliqué de faire asseoir les deux parties dans une même salle. »

Les employés ne savaient pas si leurs emplois seraient conservés. La tension fut telle qu'on assista à des échanges verbaux houleux et même à un coup de poing.

De plus, le marché de la région est encore trop modeste pour permettre aux avocats de se spécialiser en médiation. Et ce, même si le Royaume avait été choisi en raison de sa masse critique d'avocats accrédités en médiation par le Barreau.

En dépit de ces difficultés, M. Lalancette a remarqué que l'idée de recourir à la médiation progressait. « On assiste à une ouverture d'esprit, ce qui laisse présager une utilisation accrue de ce moyen de règlement de conflits, dit-il. Celui-ci permet en effet aux deux parties de participer à la résolution du litige. »

Parmi les différents types de médiation commerciale figurent la prévention et le règlement de différends. La prévention permet au dirigeant d'une entreprise qui appréhende un litige potentiel de participer à des rencontres avec l'autre partie afin d'aplanir les problèmes. Le but de ces rencontres est d'établir une charte régissant les comportements futurs de chacun.

« Il est plus facile de permettre aux gens de sauver la face en préparant l'avenir plutôt que de revenir sur le passé », explique Mme de Kovachich.

Cette méthode fait appel à la négociation, à la conciliation et à la médiation privée effectuée par un avocat.

Les avantages de la médiation

- > Faible coût;
- > Pas de décision imposée par le tribunal;
- > Libre expression sur tous les aspects du dossier;
- > Confidentialité assurée;
- > Taux de réussite élevé.

Vive tension

Mme de Kovachich partage son temps entre ses clients québécois et étrangers. Elle a formé des juges au Mali, au Maroc, en Serbie, en Norvège et au Mexique. Elle a aussi résolu des litiges entre multinationales. « Les gens d'affaires n'ont pas beau jeu à l'étranger, dit-elle. Ils ont le choix entre un tribunal qui leur est étranger et l'arbitrage, qui est long et coûteux. »

Plus proche de nous, l'avocate de Montréal est fière d'avoir

contribué à la résolution d'une affaire complexe. Par souci de confidentialité, aucun nom ne peut être divulgué ici, mais on sait qu'il s'agit d'une entreprise régionale sur le point d'être vendue à un acheteur étranger. Les employés, une demi-douzaine d'hommes, ne savaient pas si leurs emplois seraient conservés. La tension fut telle qu'on assista à des échanges verbaux houleux et même à un coup de poing.

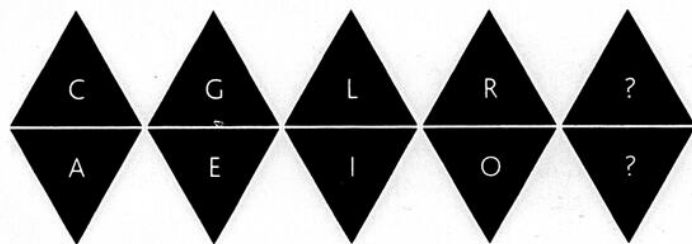
« À ce stade, personne n'aurait imaginé qu'une médiation pouvait régler quoi que ce soit, dit l'avocate. Nous avons fait

une première évaluation du conflit et nous avons élaboré une charte d'éthique. Des excuses ont été proposées. Le lendemain, les employés recevaient des offres d'achat bonifiées venant de leur futur patron. »

Les acheteurs ont été charmés par la procédure de médiation, qui a rétabli une communication normale entre les employés, le propriétaire et l'acheteur. La charte d'éthique les a convaincus du bon fond des employés, lesquels ont ainsi gagné de meilleures conditions de travail. ■

NOUVEAU PROGRAMME

L'art de la médiation commerciale est enseigné à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. On y propose une maîtrise ainsi qu'un diplôme de deuxième cycle en prévention et règlement de différends. Les cours se donnent à temps partiel, et les programmes sont ouverts aux non-juristes. Les premiers diplômés sont apparus cet été, et sont accrédités en médiation par l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec. ■



Quelles lettres complètent la série ?

Ne vous cassez pas la tête : pour résoudre cette énigme, il suffit de faire preuve de jugement. La même règle s'applique pour résoudre les questions d'ordre juridique.

Chez De Grandpré Chait, c'est ce que nous faisons depuis 1928.

Si bien que nos clients considèrent nos avocats spécialisés comme de véritables partenaires qui les aident à voir clair dans les affaires juridiques de leurs entreprises. Et à obtenir des résultats.

De Grandpré Chait est un chef de file en droit immobilier et une force reconnue en litige et en droit des affaires grâce à notre approche simple et directe :

du jugement, des résultats^{MC}.



Les dessous de la méga-transaction de MAAX

Le cabinet BLG raconte comment il a bouclé un dossier où plus d'un demi-milliard de dollars était sur la table

Renée Claude Simard
dossiers@transcontinental.ca

Francis R. Allen et John Godber, deux avocats chevronnés du cabinet **Borden Ladner Gervais (BLG)**, ont encore les yeux qui pétillent cinq mois après la clôture de la vente de **MAAX**. « Nous sommes très fiers d'avoir été choisis comme conseillers juridiques d'un tel dossier », dit M^e Allen, associé principal chez BLG et l'un des maîtres d'œuvre de cette transaction de 640 M\$.

Avant cela, BLG ne figurait pas sur la liste des conseillers de MAAX, qui compte 3 800 employés répartis dans 24 usines en Amérique du Nord et en Europe. Un comité spécial d'administrateurs de MAAX, formé de **Raymond Garneau, Rémi Marcoux, Paul Gobeil, Dennis Wood et Marcel Dutil**, a été mandaté par le conseil d'administration pour négocier les conditions de la vente de l'entreprise. Le comité avait pris la décision d'engager des conseillers indépendants, et BLG a été choisie.

« Lors de la présentation de notre candidature, nous avons mis l'accent sur notre équipe, qui a les compétences requises pour mener à bien une transaction de cette envergure. De plus, la réputation de Frank Allen dans le domaine des acquisitions n'est plus à faire et a certainement pesé lourd dans la balance », dit M^e John Godber, associé chez BLG.

MM. Allen et Godber, avec l'aide d'une dizaine d'avocats et assistants, ont travaillé d'arrache-pied pour faire de cette transaction une réussite. « Notre plus grande récompense, c'est d'avoir la chance de continuer de conseiller MAAX, ce qui n'est pas toujours le cas quand on agit pour le vendeur. Nous avons établi d'excellentes relations avec l'équipe de direction », dit M. Godber.

Merrill Lynch, avec qui BLG a travaillé dans ce dossier, avait été choisie comme conseiller financier pour trouver un acheteur et donner un coup de main dans les négociations.

Les acheteurs, **J.W Childs, Borealis Private Equity Limited Partnership** et le **Conseil du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS)**, semblent eux aussi satisfaits. « MAAX continue d'afficher de bons résultats, et les acheteurs n'ont pas eu de mauvaises surprises après la signature de la transaction », indique M. Godber.

Multiplés obstacles

La transaction fut fertile en émotions et très médiatisée. L'annonce du départ à la retraite de **Placide Poulin** et de la mise en vente de l'entreprise en septembre 2003 a fait couler beaucoup d'encre. Certains auraient préféré que M. Poulin se sépare simplement de son bloc d'actions, et que l'entreprise poursuive son chemin sans lui. Les liens d'amitié qui unissaient M. Poulin et les membres du conseil d'administration ont aussi été critiqués.

« Le travail effectué jusqu'à l'annonce de la vente est généralement mené dans l'ombre, dit M. Allen. Mais, dans ce cas-ci, de septembre à mars, MAAX et nous-mêmes étions constamment sollicités par les médias. Autre difficulté : le bloc d'actions détenu par la famille Poulin, à hauteur de 14 %, était particulier. En effet, si la famille n'avait pas accepté l'offre des acheteurs, il aurait été difficile de poursuivre les négociations. Enfin Placide Poulin a été complètement écarté du processus de vente à la demande du comité indépendant. »

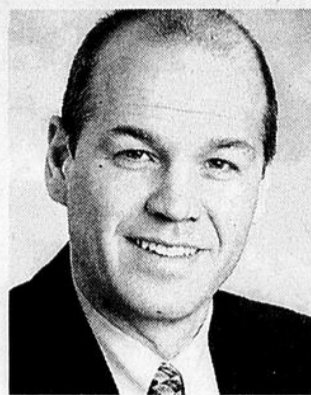
Au total, une quarantaine d'ententes de confidentialité ont été signées. « Parmi celles-ci figurait une clause *stand still*, selon laquelle tout le monde s'engageait à ne pas acheter d'actions de MAAX pendant un an, une période assez longue, poursuit-il. Ça permis au comité spécial de négocier sans risque de voir le titre grimper ou chuter. »

Le grand livre ouvert

Après étude, plusieurs propositions d'achat ont finalement été retenues. Les repreneurs potentiels ont alors eu accès

au *Data Room*, la salle où se trouve l'intégralité des informations sur l'entreprise. « Il faut avoir confiance dans les acheteurs potentiels, car on leur dévoile ainsi les dessous de l'entreprise, avec ses bons et ses mauvais côtés, explique M. Gobeil. Il faut aussi s'assurer de ne pas nuire à la valeur de la société dans le futur. » Cette salle avait été aménagée dans les bureaux de BLG, à Montréal.

Ensuite, BLG a exigé des offres sans conditions autres que les conditions habituelles de reprise d'une entreprise, avant de permettre aux repreneurs potentiels de rencontrer l'équipe de MAAX. Si quelques repreneurs se sont désistés,



John Godber : « Notre plus grande récompense, c'est d'avoir la chance de continuer de conseiller MAAX. »

d'autres ont poursuivi le processus d'achat. Les avocats ne peuvent dévoiler le nombre

exact d'entreprises présentes dans la dernière ronde de négociation.

Les dernières négociations se sont déroulées en janvier. « Elles ont été très serrées, dit M. Allen. D'autant plus que plusieurs éléments clés de la direction de l'entreprise (Placide Poulin, ses deux enfants et Raymond Garneau, le chef des opérations financières) ont quitté leurs fonctions. De tels départs sont toujours déstabilisants pour le repreneur. »

Les avocats ont malgré tout rempli leur mandat. « Nous avons obtenu une lettre d'intention qui comprenait les points que le comité spécial voulait voir réglés avant

d'entreprendre la négociation de l'entente finale », ajoute-t-il.

En mars, six mois après la mise en vente, le comité spécial a accepté l'offre proposée et l'a recommandée au conseil d'administration. Le fabricant d'accessoires de salles de bain et de cuisines a alors annoncé sa vente au consortium J.W. Childs-Borealis-OMERS.

En mai, les actionnaires de MAAX ont voté dans une proportion de 96 % en faveur de la transaction qui établit la valeur de l'entreprise à 22,50 \$ par action, soit 640 M\$. La conclusion définitive de la vente de l'entreprise beaucoup a eu lieu en juin. ■

LE PASSÉ, LE PRÉSENT ET L'AVENIR DU DROIT DES AFFAIRES

Desjardins Ducharme Stein Monast a été et continue d'être partie prenante de plusieurs événements marquants qui contribuent à façonner le monde des affaires au Québec et ce, depuis plus de soixante-quinze ans.

Aussi, ses clients, des institutions et entreprises d'ici et d'ailleurs, peuvent compter aujourd'hui sur plus de 140 avocats au Québec, en plus de tirer pleinement avantage du vaste réseau de partenaires nationaux et internationaux de Desjardins Ducharme Stein Monast.

Le cabinet propose connaissances et savoir-faire dans toutes les disciplines reliées aux affaires et offre ses services à une clientèle issue de secteurs d'activité aussi diversifiés que spécialisés.

Desjardins Ducharme Stein Monast a donc tout en main pour vous faire éviter les écueils, vous permettre d'atteindre vos objectifs et vous faire franchir, avec succès, l'épreuve du temps.



Tout à un clic...
...sur le Réseau juridique

Exécution de jugements, Recouvrement
Gestion Jugements Québec

Enquêtes : préemploi, prélocation, crédit, localisation
Rapide Investigation Canada

Dossier de crédit commercial & personnel

www.avocat.qc.ca

DESJARDINS DUCHARME
STEIN MONAST
AVOCATS

www.ddsm.ca



À votre service depuis 1986

CLI | Chartrand Laframboise INVESTIGATION

Vous avez besoin de valider ou d'obtenir certaines informations afin d'étoffer vos dossiers ?

Fiez-vous à notre équipe comptant près de 70 professionnels à votre service.

NOTRE EXPERTISE

Renseignement Investigation Filature Protection

Confirmation ou recherche d'informations stratégiques, recherches d'actifs, vérification exhaustive d'individus et de compagnies, propriété

intellectuelle, fraude, vol, drogue, invalidité, harcèlement, agression, conflits de travail, fusions, acquisitions d'entreprise, etc.

NOTRE ENGAGEMENT

Discernement Discrétion Rigueur

« La seule vraie science est la connaissance de faits. »
Georges-Louis Leclerc, Comte de Buffon (1707-1788)

www.cli-investigation.com

Laval
T.: 450 668.5353
F.: 450 668.3616

Montréal
T.: 514 745.5695
F.: 866 668.3616

Québec
T.: 418 659.1280
F.: 418 659.6663

Ligne sans frais
T.: 800 363.7960
F.: 866 668.3616

La profession se transforme

Le divorce cède un peu de place à la bioéthique

Céline Normandin

celine.normandin@transcontinental.ca

Aujourd'hui, la pratique ne se résume plus au droit de la famille, au droit criminel ou au droit des affaires. L'adoption des chartes des droits et libertés et l'arrivée de nouvelles technologies ont créé de nouvelles problématiques, faisant en sorte que de nouvelles spécialités ont vu le jour. Le droit de l'information, les droits de la personne, le droit commercial international et la bioéthique sont quelques-uns des secteurs émergents.

« Le mariage entre personnes du même sexe et les transactions commerciales d'envergure, par exemple, sont de nouveaux domaines sur lesquels nous nous penchons, dit Pierre Chagnon, directeur du service de la formation permanente au Barreau du Québec. Même les domaines considérés comme traditionnels ne se règlent plus de la même manière qu'auparavant. » Il observe d'ailleurs que de plus en plus

d'avocats possèdent des formations multidisciplinaires.

Le cabinet **Gowling Lafleur Henderson** a déjà pris ce tournant. Ses champs de compétence sont par exemple le droit des médias, de l'accès à l'information, de la propriété intellectuelle et de l'environnement.

Le cabinet entend ainsi attirer les entreprises qui ont l'habitude de recourir

à des firmes américaines.

« Le Québec représente pour nous un marché intéressant, avec la présence d'entreprises spécialisées en technologie et en biotechnologie. Celles-ci ont besoin de services en matière de brevets, de marques de commerce et de litige », dit **Luc Lissour**, associé-directeur du bureau montréalais de **Gowling**. ■

En évolution

Le Barreau a observé plusieurs champs de compétence en pleine évolution. En voici quelques-uns :

> **La médiation civile et commerciale.** Sa popularité s'explique par des coûts et des délais réduits ainsi que par une recherche de compromis qui tranche avec une décision de la Cour.

> **Le droit administratif.** Les gens peuvent certes se représenter eux-mêmes, mais se font de plus en plus représenter par des avocats dans ces tribunaux.

> **Le droit de la personne.** De nouveaux domaines y sont abordés, comme les communautés culturelles et les questions de mœurs et de religion.

> **Le droit de l'information.** L'accès à l'information et à la protection de la vie privée sont des domaines de plus en plus complexes, avec le développement des technologies de l'information.

> **Le droit professionnel.** Différents ordres professionnels sont en train de voir le jour.



« Pourriez-vous appeler BLG s.v.p. ? Non, ils savent de quoi il s'agit. Ils sont habitués à gérer ce genre de situation. »

Chez BLG, notre travail est de bien comprendre le vôtre, car nous croyons que c'est l'essence d'un bon service. Pour découvrir tout ce que nous pouvons faire pour vous, communiquez avec Ian Taylor, associé directeur - Montréal au 514.954.2559 ou par courriel à itaylor@blgcanada.com.

CALGARY MONTRÉAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER RÉGION DE WATERLOO

Borden Ladner Gervais s.r.l. - Avocats • Agents de brevets et de marques de commerce



BORDEN
LADNER
GERVAIS

D'ABORD,
LE SERVICE.

www.blgcanada.com

La voie méconnue du contentieux d'entreprise

Six pour cent des avocats du Québec travaillent dans ce domaine

Renée Claude Simard
dossiers@transcontinental.ca

Caroline Lemoine n'a qu'un seul client : **Industries Lassonde**. Or cette spécialiste en propriété intellectuelle a du pain sur la planche !

Il y a six mois, l'avocate à la tête des affaires juridiques du producteur de boissons a participé à la plus importante transaction de l'entreprise de Rougemont : l'achat d'**Alfresh Beverages Canada**.

« L'avantage de travailler pour un contentieux d'entreprise, c'est que l'on ne subit pas la pression constante du développement de clientèle », dit Mme Lemoine, qui a notamment travaillé pour le service du contentieux de **Mannequin virtuel** et pour le cabinet **Pouliot Mercure**.

Son arrivée coïncide avec la mise sur pied du contentieux de Lassonde. Elle est la seule avocate à y travailler pour l'instant. Vu le nombre de dossiers à traiter, elle ne serait pas surprise d'avoir du renfort dans le futur. En plus de rapatrier à

l'interne le portefeuille de marques de commerce, elle gère les contrats des filiales et du siège social en plus de surveiller l'actualité du secteur d'activité de Lassonde.

Les défis dans un contentieux d'entreprise sont aussi intéressants que ceux à relever dans les cabinets, souligne l'avocate. Par ailleurs, la connaissance des rouages de l'entreprise est certainement un avantage dans la préparation des dossiers. « Cela augmente la qualité des services », dit-elle.

Embauches prévues

Sylvain Aubry, secrétaire d'entreprise d'**Alimentation Couche-Tard**, partage son opinion. « Nous bâtissons une relation à long terme avec l'entreprise, dit-il. Nous avons ainsi la possibilité d'élargir nos activités et d'orienter notre carrière vers des domaines comme le développement des affaires. Dans les cabinets d'avocats, nous ne voyons qu'une partie des dossiers. »

Le travail de M^e Aubry, lui aussi l'unique membre de son

contentieux, est axé sur les services internes, comme la régie d'entreprise, l'information continue et la préparation des assemblées des actionnaires. « Les dossiers plus transactionnels, comme les acquisitions, sont confiés à des

« En bâtissant une relation à long terme avec l'entreprise, nous avons la possibilité d'élargir nos activités. »

— Sylvain Aubry

bureaux externes », dit celui qui a aussi travaillé pour **BCE Emergis** et pour les cabinets **Heenan Blaikie** et **Brouillette Charpentier Fortin**.

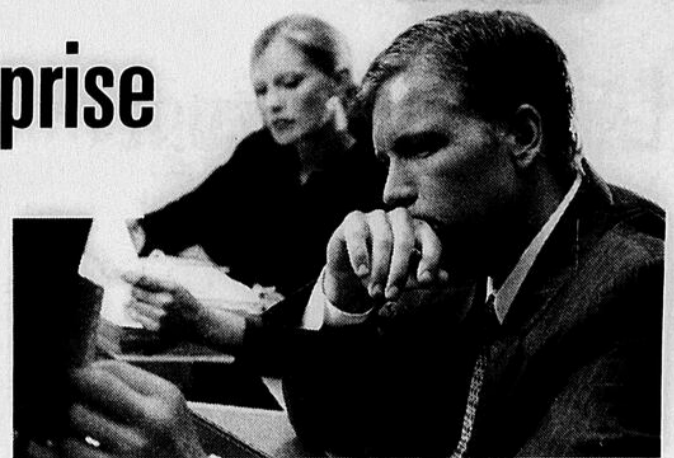
« Les domaines de la direction d'entreprise et du contrôle interne sont porteurs ces temps-ci. Les avocats en droit des affaires et en propriété intellectuelle sont les plus

recherchés dans les contentieux d'entreprise », indique **Thierry Biron**, directeur de **Robert Half Legal**, entreprise spécialisée dans le recrutement d'avocats, de techniciens et de commis juridiques.

Un sondage réalisé par cette société en avril 2004 révèle que 62 % des cabinets d'avocats et des services de contentieux d'entreprise ont l'intention d'embaucher des avocats au cours des 12 prochains mois.

D'autres options

La fonction publique peut aussi être envisagée. Au ministère de la **Justice du Québec**, outre les 350 procureurs de la Couronne qui travaillent en droit criminel, on compte autant d'avocats et de notaires spécialisés dans le conseil juridique et les litiges civils. Ceux-ci travaillent pour le ministère de la Justice ou sont affectés à d'autres ministères. Ils sont spécialisés dans différents domaines, comme l'environnement, les relations de travail et la fiscalité, et travaillent tous en



N'avoir qu'un seul client ne signifie pas se la couler douce !

étroite collaboration.

« Notre réseau, votre force, telle est notre devise. Les juristes jouent un rôle stratégique au sein de l'État, en permettant au gouvernement de réaliser ses objectifs en toute sécurité juridique. Ils cherchent à accompagner leurs clients et non à leur nuire », souligne M^e **Jean-Paul Dupré**, directeur général adjoint de la Direction générale des affaires juridiques et législatives du ministère de la Justice.

Les aspects juridiques liés à la mission de chacun des ministères représentent de nombreux défis. « Nos avocats vont régulièrement devant la Cour suprême, comme ce fut le cas dans le dossier des fusions municipales. De plus,

les enjeux sont complexes. Pour le comprendre, il suffit de penser à la restructuration du **Mouvement Desjardins** et à la révision du *Code du travail*. »

D'autres avocats travaillent dans des organismes ou sociétés d'État, comme la **Société de l'assurance automobile du Québec**, la **Commission de la santé et de la sécurité du travail** ou **Hydro-Québec**.

Des 20 400 avocats québécois recensés par le **Barreau du Québec**, 54 % travaillent dans des cabinets d'avocats, 25 % dans des organismes publics et parapublics, et 21 % dans des contentieux d'entreprise. Les autres occupent d'autres fonctions (cadre d'entreprise, professeur, etc.). ■

M E N D E L S O H N

VOTRE PARTENAIRE D'AFFAIRES
DE PREMIER CHOIX^{MC}

AVOCATS — SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

1000 SHERBROOKE OUEST #2700, MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA H3A 3G4
TÉLÉPHONE 514.987.5000 FAX 514.987.1213 WWW.MENDELSONH.CA

POUR SIMPLIFIER,
CHOISISSEZ
AZIMUT.

Et profitez de notre tarification sur mesure !

En optant pour AZIMUT, Documentation juridique, vous découvrirez un service performant ainsi que des options d'abonnement très avantageuses.

ABONNEMENT À LA CONSULTATION JURIS.DOC : À partir de 10 \$* par mois (1 code d'accès), découvrez l'immense masse documentaire de Juris.doc et payez seulement pour ce que vous utilisez. Avec formation gratuite !

FORFAIT FIDÉLITÉ JURIS.DOC : Ce forfait comprend un nombre illimité de codes d'accès, tous les frais de consultation ou de recherche et une formation gratuite. Votre tarif mensuel est basé sur votre utilisation réelle et demeure valide durant 12 mois. Les nouveaux abonnés ont droit à un tarif d'introduction particulier.

Faites comme 14 000 utilisateurs d'AZIMUT : simplifiez vos démarches.

azimut

La source qui s'impose

Abonnez-vous : (514) 842-8745,
1 800 363-6718 (sans frais) ou
azimut.soquij.qc.ca



Société québécoise
d'information juridique

SOQUIJ

* Frais de consultation et de recherche en sus.
Pour tous les détails, consultez azimut.soquij.qc.ca/info/.

Les notaires sont en pleine effervescence

La profession diversifie ses champs de compétence et connaît un nouvel essor

Renée Claude Simard
dossiers@transcontinental.ca

Denis Marsolais, le président de la **Chambre des notaires du Québec**, jubile. D'abord, parce que la profession est en excellente santé. Ensuite, parce qu'il a lancé cet automne un programme de protection du patrimoine auprès de ses membres.

« Ça bouge en masse ! s'exclame-t-il. Le boom immobilier y est certes pour beaucoup, mais n'est pas le seul facteur expliquant le renouveau. C'est aussi grâce au repositionnement des notaires dans différents domaines comme le droit des affaires, le droit de la personne et le droit de la famille. »

De plus, les jeunes s'orientent de plus en plus, depuis les cinq dernières années, vers le notariat : « Une profession qui ne se régénère pas est une profession qui meurt, et, pour nous, ce n'est pas le cas. » Le Québec compte aujourd'hui 3 200 notaires, dont 800 travaillent à Montréal.

Le notariat est donc en train

de retrouver ses lettres de noblesse. « Il y a 10 ans, nous étions une profession méconnue. Il a fallu travailler fort pour faire connaître nos champs de compétence : un notaire fait beaucoup plus que rédiger un contrat de mariage, un testament ou une hypothèque. »

Miser sur la diversité des compétences

Bruno Burrogano, de **Leroux Côté Burrogano**, a engagé quatre notaires et cinq assistantes, ces dernières années. « Nous sommes en pleine effervescence, et ça devient de plus en plus difficile de trouver du monde à embaucher, dit-il. Nous avons donc aussi demandé à toute l'équipe d'en faire un peu plus. Avant, les gens magasinaient dans cinq ou six bureaux et comparaient les honoraires. Aujourd'hui, la demande est tellement grande qu'ils nous appellent pour connaître nos disponibilités. »

Si l'on ne peut pas encore parler de pénurie de notaires, la situation risque néanmoins

de devenir problématique dans le futur. « Il y a beaucoup de notaires âgés de 60 à 70 ans qui vont bientôt prendre leur retraite ou, du moins, ralentir leurs activités, poursuit M. Burrogano. Parallèlement, on assiste à une recrudescence d'étudiants. Mais est-ce que la relève va suffire à répondre à la demande ? »

Selon M. Burrogano, l'avenir des notaires passe par la diversification des mandats. **François Forget**, notaire depuis trente ans, l'a compris depuis longtemps. « Chez **Juris Conseil**, les notaires suivent des formations trois fois par an, en particulier sur le financement commercial, le patrimoine successoral, l'arbitrage et la médiation commerciale. Nous avons aussi formé une trentaine de planificateurs financiers. Tout cela découle du fait que nous sommes structurés en regroupement », souligne le cofondateur de **Juris Conseil**, un regroupement de 90 notaires répartis dans 21 bureaux implantés au Québec.

De plus, M. Forget est persuadé que les méthodes de travail des notaires doivent s'améliorer afin de diminuer les coûts. « Il faut davantage s'informatiser et être plus systématiques dans nos approches », dit-il.

Nouvelle campagne publicitaire

Après avoir mis l'accent sur le droit des affaires, il y a quelques années – qui ne se souvient pas de la publicité « Mêlez-vous de vos affaires, parlez-en à votre notaire » –, la Chambre des notaires s'intéresse maintenant à la protection du patrimoine. Une campagne publicitaire dans les journaux et à la télévision doit d'ailleurs être lancée d'ici à quelques mois.

« Nous entendons ainsi souligner la diversité des services proposés aujourd'hui par les notaires, dit M. Marsolais. Comme toute profession, nous nous devons d'évoluer, de coller à la réalité économique d'aujourd'hui et aux nouveaux besoins des Québécois. Par



Denis Marsolais : « Il y a 10 ans, nous étions une profession méconnue. Il a fallu travailler fort pour faire connaître nos champs de compétence. »

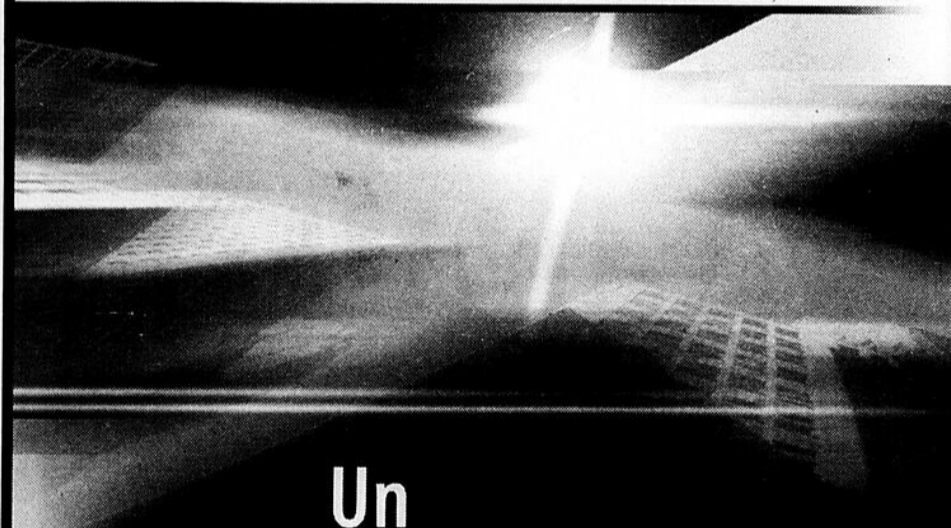
exemple, il y a 20 ans, on ne parlait pas de protection du patrimoine. Et, avant 1994, le mandat d'inaptitude n'existait pas. »

Ainsi, la protection du patrimoine correspond à la combinaison des services notariés en droit de la personne et en droit de la famille. « Les notaires œuvrent déjà dans ces domaines, poursuit-il. L'objectif est de concocter des outils supplémentaires qui vont leur permettre d'être encore plus performants. Par exemple, nous avons mis au point un questionnaire qui tient compte des nouvelles réalités

familiales et qui va uniformiser et actualiser les connaissances du notaire. Il permettra d'établir un diagnostic complet de la situation d'un client dans le but de répondre adéquatement à ses besoins. »

Autre centre d'intérêt de M. Marsolais : le bilan patrimonial. « Nous ne réinventons pas la roue avec ce bilan, dit-il. Ce qui est nouveau, c'est l'enregistrement au registre de la Chambre des notaires du Québec de votre bilan, s'il est fait devant notaire. Le liquidateur n'aura plus à se casser la tête pour dresser la liste de vos biens. » ■

DROIT FISCAL, COMMERCIAL ET CORPORATIF, LITIGE ET SUCCESSIONS



Un cabinet-boutique en plein essor

Depuis 1967, Spiegel Sohmer va plus loin que les conseils légaux de pointe auxquels vous vous attendez. Nous proposons des solutions d'affaires pratiques, réalisables, innovatrices et personnalisées.


**Spiegel
Sohmer**
avocats
lawyers

5 Place Ville-Marie, Bureau 1203, H3B 2G2 • 514.875.2100 • www.spiegelsohmer.com



Racines profondes, branches porteuses.

Forte de plus de 370 avocats, notre équipe hors pair poursuit sa saine croissance.

Une force reconnue en droit des affaires, en fiscalité intérieure et internationale, en litige et en propriété intellectuelle. Une réputation inégalée dans le monde du divertissement et en droit du travail. Nos clients, depuis les entreprises émergentes jusqu'aux plus grandes sociétés, institutions et entités gouvernementales, savent qu'ils peuvent compter sur nous pour les aider à assurer leur essor.

Heenan Blaikie

Heenan Blaikie S.R.L. • Avocats | Agents de brevets et de marques de commerce • Montréal Toronto Vancouver Québec Calgary Sherbrooke Ottawa Trois-Rivières Kelowna • www.heenanblaikie.com

Des services de notaire sur Internet

Deux sites font bien plus qu'expliquer leurs services juridiques

Charles-Albert Ramsay
charles-albert.ramsay@transcontinental.ca

On voit apparaître de plus en plus de sites Web de cabinets et d'études de notaires. Trop souvent, ils se contentent d'y présenter leurs services. Et rares sont ceux qui font de la vente de services notariés directement sur Internet.

Deux sites se sont aventurés dans cette jungle encore peu explorée : *avocat.qc.ca* et *notaire-direct.com*.

> Avocat.qc.ca

M^e Marc Gélinas a mis sur pied un cabinet d'avocats virtuel, dont le chiffre d'affaires avoisine 200 000 \$. Le site Web *avocat.qc.ca* compte plus de 72 000 visiteurs par mois.

Le Web permet d'accélérer la collecte d'information et de réduire les coûts.

Le cabinet y propose des conseils juridiques par téléphone et dirige les internautes vers son réseau de notaires pour, par exemple, élaborer des testaments notariés.

M. Gélinas, président de *Jurimedia*, indique que ses clients sont autant de Montréal que d'ailleurs au Québec. « J'ai des clients à Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre ainsi qu'en France et à l'Île de la Réunion », affirme-t-il.

En ligne depuis sept ans, le site vend au grand public des testaments, des mises en demeure, des contrats de vie

commune, des trousseaux d'achat d'immeuble, des contrats de bail commercial et des contrats de prêt. Pour les gens d'affaires, le site propose des contrats de confidentialité, de non-concurrence, de construction, de faillite, de franchise, de fusion, d'acquisition et de travail.

La plupart des services coûtent moins de 30 \$. Les testaments notariés reviennent, eux, à près de 200 \$. « C'est le même prix qu'un testament normal, devant notaire, mais c'est plus rapide », souligne M. Gélinas.

De plus, le site permet de trouver un avocat, un notaire ou un huissier ayant des qualifications ou des connaissances particulières.

> Notaire-direct.com

Le site de l'étude notariale *Morand Forget* a été lancé à la fin d'octobre. S'il n'est pas possible d'y effectuer des transactions en ligne, le site permet cependant aux clients de définir très précisément, grâce à des questionnaires, leurs besoins en matière de règlement de succession, de mandat en cas d'incapacité et de services commerciaux (marque de commerce, convention entre actionnaires, mise à jour du livre des procès-verbaux, acquisition, fusion, etc.).

Les clients potentiels doivent s'inscrire pour passer leur commande. Ils connaissent le prix de chaque service et les documents nécessaires à leurs démarches. L'information personnelle est acheminée au notaire. Les clients sont ensuite contactés par téléphone pour discuter des modalités des services et de la facturation.

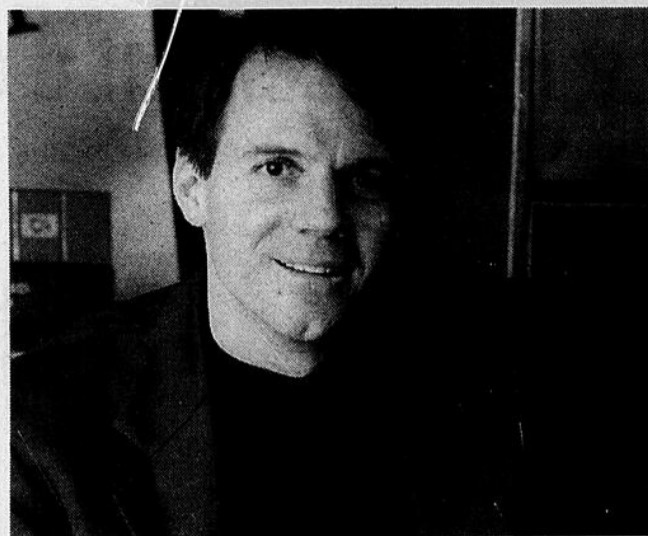
Quant aux autres services de l'étude (protection de codes

sources, mariage, bail commercial, achat de bateau, etc.), le site propose seulement de l'information générale.

M^e François Forget, maître d'œuvre du projet, ne préconise pas la vente de formulaires ou de documents sur le Web. Il préfère utiliser le Web pour accélérer la collecte d'information et réduire les coûts. Il espère gagner davantage de clients, ce qui lui permettrait de couvrir ses frais, comme

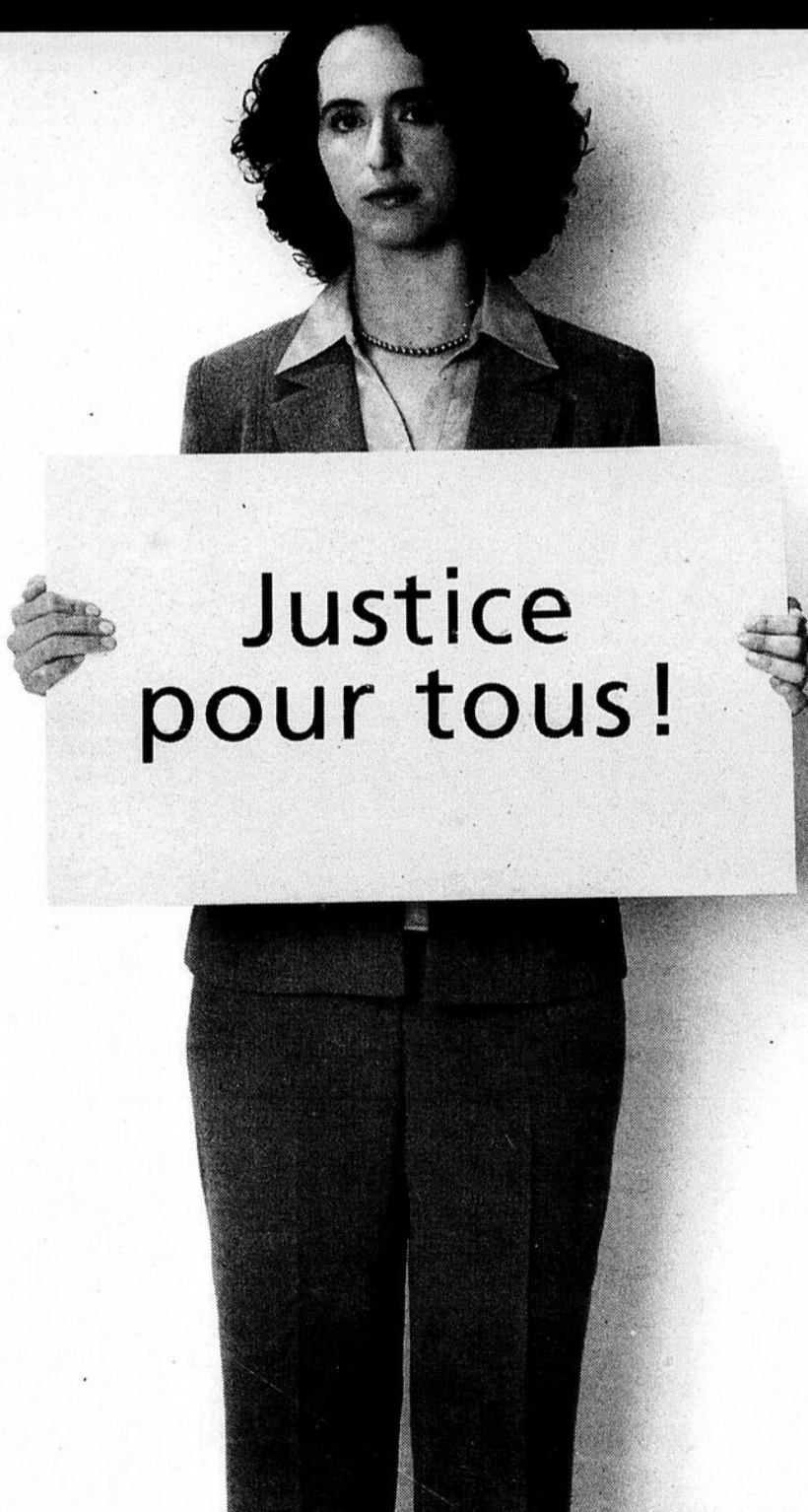
le site qui lui a coûté plus de 200 000 \$ à lui seul.

Par ailleurs, il croit à l'importance de documents faits sur mesure, avec le client. « Le notaire doit rester le pivot du site, dit-il. Il y a souvent trop de détails, et seul un bon notaire peut s'assurer de poser toutes les bonnes questions. Et c'est difficile d'y parvenir dans un testament qu'on télécharge sur Internet pour quelques dizaines de dollars. » ■



Marc Gélinas : « Grâce au Web, j'ai des clients à Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre ainsi qu'en France et à l'Île de la Réunion. »

Assurance juridique



À partir de

4\$

par mois*

Ne soyez plus pris au dépourvu en cas d'événement imprévu. Assurez-vous que vos droits soient respectés en profitant d'un accès à un ensemble de services juridiques de qualité.

1 866 954-3529
www.assurancejuridique.ca

Encouragée par



Barreau du Québec



Tout à un clic...
...sur le Réseau juridique

Ressources & services juridiques

Recherchez ET trouvez :
avocat, notaire, huissier

Votre guichet unique

www.avocat.qc.ca

Un petit pas pour vous...
Un grand pas pour la recherche

DONNEZ 514_876_4170

FONDATION
CANADIENNE
DU FOIE
www.liver.ca

Le remplacement d'un juge par la vidéo sème l'inquiétude

Le Barreau dénonce cette pratique de plus en plus répandue en régions

Olivier Schmouker

olivier.schmouker@transcontinental.ca

« Nos pires craintes se sont matérialisées plus rapidement qu'on ne l'aurait cru. L'exception devient progressivement la règle. » Tel est le cri d'alarme lancé cette semaine par M^e Denis Mondor, bâtonnier du Québec, et par les bâtonniers M^e Brigitte Bhéret et M^e Carol Abud, à propos de l'utilisation de la vidéo en régions, à des fins d'audition

judiciaire à distance.

Selon eux, le manque de juges dans les régions fait en sorte que l'utilisation de la vidéoconférence est de plus en plus courante dans plusieurs d'entre elles. Ce serait notamment le cas sur la Côte-Nord, dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

« L'utilisation de la vidéo, bien qu'appropriée dans des cas très précis, déshumanise le processus judiciaire, considère M. Mondor. Le ministère de la Justice du Québec fait des économies sur le dos de la justice. Ce n'est pas seulement déplorable, c'est risqué. »

Situations abracadabrantes

Plusieurs exemples vécus montrent les risques encourus à cause de l'utilisation de la vidéo dans les procès, selon le Barreau du Québec. Ce dernier souligne le fait que des difficultés inhérentes à la technique viennent « très fréquemment » altérer la qualité du son et de l'image. Il considère également que le juge n'a qu'un contact visuel et

sonore, donc « partiel et imparfait », avec victimes, témoins, accusés et avocats; il lui est par conséquent « impossible d'avoir une perception exacte des témoins et de la salle, ce qui l'empêche d'apprécier la crédibilité de chacun ».

De plus, la vidéo n'accélère pas toujours le processus judiciaire, et peut même déboucher sur des situations abracadabrantes. Ainsi, le Barreau cite l'exemple d'une personne demeurant à Blanc Sablon, où il n'y a pas de juge, et qui a dû parcourir 1 200 kilomètres pour arriver à Sept-Îles et comparaître par vidéo plutôt que devant un juge. Cette situation peut aussi entraîner un accroc au Code criminel dans le cas où un accusé ne peut comparaître dans le délai prescrit de 24 heures : dans l'Est du Québec, comme il arrive souvent qu'un seul juge soit disponible pour entendre des auditions par vidéoconférence, et qu'il peut déjà être assigné à un procès, c'est cet accusé qui ne pourra être entendu, indique le Barreau.



PHOTOMONTAGE LES AFFAIRES

Avec la vidéoconférence, un accusé peut avoir l'impression d'être condamné par une télévision et une victime peut avoir l'impression qu'une télévision a libéré son agresseur.

« La technologie ne comporte pas les mêmes avantages que la présence humaine lorsqu'il s'agit de perception et de conviction, enchaîne M. Mondor. Les perceptions à l'égard de la justice sont alors faussées négativement : un accusé a l'impression d'être condamné par une télévision; une victime a l'impression

qu'une télévision a libéré son agresseur. À la longue, l'utilisation de ce mécanisme est donc de nature à discréditer le processus judiciaire et à miner l'autorité des tribunaux aux yeux des justiciables. »

Nominations souhaitées

Le Barreau, épaulé dans sa démarche par l'Association

des substituts du Procureur général du Québec, l'Association des avocats et avocates de province et l'Association québécoise des avocats de défense, a informé le Protecteur du citoyen et la Commission des droits de la personne de sa position sur cette question.

Il espère également que le gouvernement Charest en tiendra compte, notamment en nommant des juges dans les régions les plus touchées par la vidéoconférence.

Sur la Côte-Nord, le processus menant à la nomination d'un juge est terminé depuis plusieurs mois, mais aucun n'est encore entré en poste. Du côté du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, il manque, selon le Barreau, deux juges et aucun concours n'aurait encore été ouvert pour les nommer.

Au moment de mettre sous presse, le ministère de la Justice du Québec n'avait pas apporté de réponse précise au cri d'alarme du Barreau. ■



URGENCE HAÏTI

Faites un don.

CECI (514) 875-9911
1-877-875-2324
www.ceci.ca
3185, rue Rachel Est
Montréal QC H1W 1A3

Appelez-nous par notre petit nom.

BCF profite d'une modification législative pour devenir la première société d'avocats et d'agents de brevets et marques à adopter une dénomination affranchie du nom de ses associés – et créer la première véritable marque dans le domaine du droit des affaires.

BCF - Brouillette Charpentier Fortin, avocats, et BKP - Brouillette Kosie Prince, agents de brevets et marques, se regroupent ainsi sous un seul et même nom, soit BCF s.e.n.c.r.l. Dorénavant, nous utiliserons l'appellation sous laquelle la communauté d'affaires nous connaît depuis bientôt 10 ans.

Le monde change. La pratique du droit des affaires aussi. Et plus que jamais, vous pouvez compter sur l'équipe de BCF pour en tirer parti.

BCF

AVOCATS
AGENTS DE BREVETS
ET MARQUES

BCF S.E.N.C.R.L. Montréal Téléphone: (514) 397-8500 Québec Téléphone: (418) 266-4500 www.bcf.ca

MERITAS
AVOCATS À TRAVERS LE MONDE